



LE TRAVAIL, VOS DROITS

LE MAGAZINE

Formation | Magazine | Observatoire | Librairie | Annuaire | Carnet RSS

ACCUEIL VIE PRO TROUVER UN JOB MA PETITE ENTREPRISE MÈRES ACTIVES RÉSEAUTEUSES ENGAGÉES MA VIE PERSO ELLES COMMUNIQUENT

Accueil / Magazine / Engagées / Politique : quels risques si j'en parle au travail ?

Politique : quels risques si j'en parle au travail ?

Par Corinne Dillenseger, publié le 21 juin 2011

0 commentaire Réagissez !

Mots clés : [Engagées](#) [politique](#) [relations chef](#) [relations collègues](#) [bienavelesautres](#) [carriere](#) [société](#)

« L'employeur ne peut pas remettre en cause la liberté d'opinion qui relève de la liberté de penser et de vote du salarié. Mais il peut sanctionner sa liberté d'expression lorsque le salarié tombe dans la diffamation et les injures, et qu'il trouble le bon fonctionnement de l'entreprise » précise Me [Elisabeth Thomas-Bourgeois](#), avocate au barreau de Lille, spécialiste en droit social, en se référant à l'article L. 1121-1 du code du travail. « Par contre, au non du principe de non-discrimination (art. L 1132-1), aucun salarié ne peut se voir refuser une prime d'intéressement, une formation, une promotion, une mutation, un renouvellement de contrat, etc. s'il a exprimé des opinions politiques différentes de son patron ». Et ceci vaut aussi lors d'une procédure de recrutement...

Le cas des entreprises de tendance

En résumé, vous avez une liberté d'opinion et personne ne peut vous empêcher de penser ce que vous voulez, ni d'aller voter pour qui vous voulez. Vous pouvez aussi exprimer vos opinions mais sous certaines limites. Diffamer, injurier, perturber l'organisation du travail (distribution de tracts, discours improvisé... pendant les heures de travail !), équivaut à un abus de droit sanctionnable.

Et encore plus si vous travaillez dans une entreprise de tendance : parti politique, syndicat, association de défense d'idées... « Une secrétaire dans un parti politique est tenue à une certaine réserve, elle ne doit pas s'exprimer. Mais elle conserve toujours sa liberté d'opinion et peut voter pour une formation politique différente de son parti "employeur" » illustre Me Elisabeth Thomas-Bourgeois.

Quelques jurisprudences

- Une salariée travaillant dans une association d'aide aux étrangers s'est fait licencier sous motif qu'elle figurait sur une liste électorale d'un parti politique d'extrême droite. La cour d'appel de Metz du 11 sept 1990 a jugé ce licenciement illicite.

- Une salariée engagée comme secrétaire parlementaire s'est retirée d'une liste de candidats constituée par le député en vue des élections municipales. Peu avant les élections, elle se retire de la liste et est licenciée pour perte de confiance. Le député estimant que le retrait de la liste était l'expression d'un désaccord politique qui ne pouvait qu'entraîner la rupture de la relation contractuelle. La cour de cassation (arrêt du 28 avril 2006 - [pourvoi n° 03-44527](#)) a jugé ce licenciement injustifié au nom de la liberté d'opinion.

- Une adjointe au maire de la ville de Toulon a été condamnée pour avoir ordonné de ne recruter que des sympathisants du Front national ou des employés totalement neutres (arrêt du 5 mai 1998 au tribunal correctionnel de Toulon).

Exemples donnés par [Me Elisabeth Thomas-Bourgeois](#)

Page précédente 1 2

Partager :

Mots clés : [Engagées](#) [politique](#) [relations chef](#) [relations collègues](#) [bienavelesautres](#) [carriere](#) [société](#)

A lire aussi...

- Fatiha Benatsou, première préfète issue de l'immigration
- Des réseaux de femmes politiques
- Collectivités territoriales : la parité en danger
- Trophée Femmes du tourisme : deux élues récompensées
- Une députée dans la peau d'une smicarde

Questions boulot

- renseignements pour embauche
- Comment gérer un patron dont on a repoussé les avances ?

Fiches conseils

- La médiation

Announces Google

Cap Sécurité

Prévention
Métiers d'Action, de Prévention et de Sécurité - Formations à distance
www.maps-formations.com

Document Unique

Risques professionnels, pénibilité, document unique
www.jelison.fr/document-unique..

Formation Acteur

PRAP 2S
PRAP Sanitaire et Social par formateur certifié PRAP
www.prap.pro

Ubyrisk Consultants

Sous-traitance d'ERNT à bas prix pour diagnostiqueurs / agences
www.catnat.net

1-One

prévention des risques, création et actualisation du document unique
www.1-one.fr

Exemple : Congé maternité

Newsletter - Abonnez-vous, c'est gratuit !

entrez votre e-mail

Formation risque amiante

Travailleurs amiante Nouvelle obligation de formation
www.abcdia-formation.fr

LE FRENE formation agréée

comités d'entreprise, CHSCT, représentants du personnel, etc.
www.lefrene.com

Téléchargez Google Chrome

Le navigateur gratuit qui vous permet d'en faire plus sur le web !
www.google.com/chrome

La Pénibilité Au Travail

Des Spécialistes Conseils à Votre Service pour Votre Entreprise !
www.Technologia.fr/Risques

Announces Google

Interrogez un expert



- Puis-je demander un bilan de compétences pendant mon congé parental à une autre personne que son employeur ? 1 réponse
- Au chômage et indemnisée, je viens d'être en arrêt maladie. Le pôle emploi vient de me rayer. Pourquoi ? 3 réponses

>> Voir toutes les questions

Posez votre question (pas encore membre ? vous allez être redirigé vers notre formulaire d'inscription)

6 caractères restants

Le magazine



Travail saisonnier d'hiver : des femmes sur les pistes
De décembre à fin mars, 40% des...



Femmes du XXIe siècle
Ce livre retrace 40 ans d'é...

Les fiches conseils & lettres-types

- Grossesse/Maternité
- Contrat de travail
- Gardes d'enfants **NEW!**
- Formation/Stages
- Licenciement/Démission
- Congés/Absences

[Version imprimable](#) [Envoyer à une amie](#) [Les articles de Corinne Dillenseger](#)

Réagissez dès maintenant

Votre nom :

Votre site ou blog :

Votre message : *



Quel code se trouve dans l'image ci-dessus ? : *

[Aperçu](#)

Note: Votre commentaire apparaîtra après avoir été approuvé par la rédaction.

Plan du site

MAGAZINE

- Gérer sa carrière
- Vivre au bureau
- Rechercher un emploi
- Créer son entreprise
- Concilier travail et famille
- Réseauter entre femmes
- S'engager, S'investir
- Se faciliter la vie
- Se détendre, se faire plaisir

LES PORTRAITS DE FEMMES ACTIVES

LES ARCHIVES DE LA NEWSLETTER

DROIT DU TRAVAIL

- Accident/maladie
- Congés, RTT
- Contrat de travail
- Formation
- Chômage
- Intérim
- Licenciement
- Maternité
- Mi-temps, temps partiel
- Retraite
- Salaire
- Télétravail
- ... toutes nos synthèses

NOTRE SERVICE QUESTIONS/RÉPONSES

- Inscription gratuite
- Posez votre question
- Les discussions en cours

L'OBSERVATOIRE DU TRAVAIL DES FEMMES

- Le travail des femmes en chiffres
- Un siècle de lutte, les dates clés
- Les études et rapports officiels : égalité professionnelle, égalité salariale, parité, mixité, diversité, droit du travail, femmes en entreprises, femmes cadres...

LES ANNUAIRES

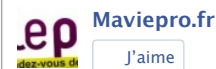
- Créatrices et dirigeantes
- Entreprises
- Grandes Ecoles / Universités
- Métiers / Secteurs
- Administrations
- Organisations syndicales de salariés
- Organisations d'employeurs

LES PRIX ET CONCOURS DÉDIÉS AUX FEMMES

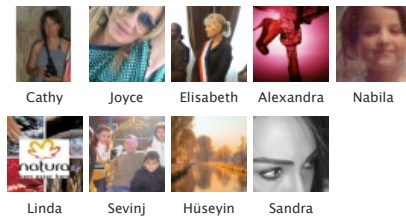
LES CHARTES ET LABELS "WOMEN FRIENDLY"

- Création d'entreprise
- Retraite
- Embauche
- Salaire/Avantages
- Conditions de travail
- Accident/Maladie
- Fautes/Sanctions
- Chômage/Aides
- Intérim/Temps partiel

Retrouvez-nous sur Facebook



2,471 personnes aiment Maviepro.fr.



Module social Facebook

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z